



GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE 2022

Novembre 2021





1.0 INTRODUCTION

Ce processus de sélection a été publié en octobre 2021 durant la pandémie de la Covid-19. Il est donc possible que la saison de compétition actuelle soit modifiée selon des circonstances imprévues. Si tel était le cas, Gymnastique Canada exercerait son droit de modifier les critères de sélection publiés sur la base des meilleures informations disponibles. L'avis de modification serait communiqué à toutes les personnes concernées.

Le statut de membre de l'équipe nationale (ÉN) est donné aux athlètes des trois catégories haute performance : Novice*, Junior et Senior. La reconnaissance comme athlète ou entraîneur de l'ÉN est conditionnel à la signature et au respect de l'entente par l'athlète, ses entraîneurs et son club.

*Les athlètes Novice de dernière année peuvent seulement obtenir le statut Espoir. Le statut complet de l'ÉN est réservé aux athlètes Junior et Senior admissibles aux Licences FIG et pouvant représenter le Canada internationalement.

Les équipes nationales sont identifiées suite aux nominations des brevets et Élite Canada, mais peuvent être modifiées en cours d'année.

2.0 ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Pour être admissible à la sélection sur l'équipe nationale, une athlète doit :

- Être citoyenne canadienne ou résidente permanente et être admissible à compétitionner internationalement pour le Canada
- Être disponible et engagée à prendre part au programme de l'ÉN
- Avoir signé (elle, ses entraîneurs et son club) et remis l'entente de l'équipe nationale dans les dates limites
- Avoir compétitionné à Élite Canada et aux Championnats canadiens 2021 et 2022 dans la catégorie Junior ou Senior, sauf si blessée ou malade (certificat médical requis) et/ou exempté par le Gestionnaire de programme (GP) ou Chef de l'ÉN.
- Être identifiée par le Chef de l'ÉN et approuvée par le Groupe de travail de sélection (GTS), selon les critères ci-dessous.

L'entraîneur-chef de l'équipe nationale (ECÉN) par intérim est présentement David Kikuchi (Senior). Lorie Henderson est Chef de l'équipe nationale (CÉN) pour Junior/Novice.

Le statut de l'équipe nationale est donné aux athlètes qui ont démontré l'ENGAGEMENT, la CAPACITÉ et le POTENTIEL à :

- Exceller au niveau international
- Offrir une contribution significative en vue de l'atteinte des objectifs de performance du programme GAF

3.0 SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Le nombre d'athlètes dans l'équipe nationale peut varier d'année en année. Les athlètes sélectionnées ont été évaluées selon les objectifs et attentes du programme GAF pour les notes D et notes finales. Les notes visées sont publiées dans le processus de sélection et des lignes directrices sont disponibles dans la section 2 des [règlements techniques GAF](#).



PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE GAF 2022

Les athlètes sélectionnées pour l'équipe nationale doivent avoir la capacité de réussir des performances dignes de podiums internationaux au niveau Junior ou Senior.

La liste de l'équipe nationale est publiée après les sélections pour les brevets, les Championnats canadiens et Élite Canada. Le statut de l'athlète est normalement valide pour la période indiquée sur la liste. Par contre, des athlètes peuvent être ajoutées ou retirées de l'ÉN sporadiquement selon les critères de la section 5.0. Le nom des athlètes qui prennent leur retraite sera retiré de la liste. Une athlète qui perd un brevet peut aussi être retirée de la liste.

L'ECÉN sélectionnera les athlètes pour une confirmation par le groupe de travail de sélection (GTS), avec l'apport du CÉN. Ce groupe sera nommé annuellement et sera composé du GP ainsi que de deux membres nommés par le CPF. Le groupe de travail pour 2022 est composé de :

- Amanda Tambakopoulos, GP-GAF
- Jeremy Mosier - membre du CPF
- Brittany Rogers, membre du CPF et de la commission des athlètes de GymCan

3.1 ÉQUIPE NATIONALE SENIOR

Les membres de l'équipe nationale Senior sont sélectionnés selon les critères suivants :

- Toute athlète Senior brevetée par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (C1, SR) pour 2022
- Athlètes sélectionnées par le Chef de l'ÉN et confirmées par le GTS selon les lignes directrices de la section 3.4 de ce document.

Le nombre d'athlètes de l'équipe nationale Senior est entre 12 et 16.

3.2 ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR

Les membres de l'équipe nationale Junior sont sélectionnés selon les critères suivants :

- Toute athlète brevetée par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada pour 2022
- Athlètes sélectionnées par le Chef de l'ÉN et confirmées par le GTS selon les lignes directrices de la section 3.4 de ce document.

Le nombre d'athlètes de l'équipe nationale Senior est entre 6 et 8.

3.3 STATUT ESPOIR

Le GTS pourrait accorder le statut Espoir à une gymnaste qui est présentement sur une liste d'observation pour l'ÉN Junior ou Senior. Une gymnaste Espoir pourrait être invitée à représenter le Canada ou à participer à un camp de l'ÉN sur une base sans financement. Les athlètes Espoir peuvent être nommés depuis la liste HP Senior, Junior ou Novice (dernière année).

3.4 CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'ÉQUIPE NATIONALE

Les critères de sélection pour les équipes nationales Junior et Senior incluront, mais sans se limiter à :

- i) Analyse des notes D et notes finales obtenues aux compétitions nationales et/ou internationales, en comparaison avec les notes visées et attentes du programme GAF
- ii) Analyse du classement de l'athlète dans le système objectif des points du processus d'octroi des brevets



PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE GAF 2022

- iii) Analyse du classement de l'athlète au Canada, en comparaison avec les autres athlètes HP de sa catégorie
- iv) Analyse de la qualité technique et exécution de l'athlète, tel que démontré dans les camps ou compétitions
- v) Analyse des données obtenues à travers les vérifications lors des camps Hopefuls ou Espoir incluant les notes D vérifiées par un juge, niveau de préparation observé à l'arrivée au camp et résultats des tests de préparation physique.
- vi) Analyse de l'amélioration de l'athlète depuis la dernière année
- vii) Considération pour les athlètes qui étaient blessées, malades ou assignées à une compétition internationale au moment d'Élite Canada ou des Championnats canadiens.
- viii) Considération pour une athlète qui a démontré la capacité de se classer dans les meilleures au monde, potentiel de podium démontré à l'aide du « Podium Result Tracker »
- ix) Considération pour une athlète qui a démontré la capacité de se classer dans les meilleures au Canada à l'aide du système de classement interne.

4.0 CONFIRMATION DU STATUT DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Le statut de l'équipe nationale est conditionnel à la réception des ententes de l'équipe nationale au bureau de GymCan avant la date limite. La justification de toutes les nominations devra être soumise par les Chef de l'ÉN au GP, qui confirmera avec le GTS et le DG les nominations avant qu'elles soient officielles.

4.1 DEMANDE DE PRISE EN CONSIDÉRATION

Suite à la distribution de la liste de l'ÉN, un entraîneur pourrait soumettre une demande de prise en considération pour une athlète qui, selon lui, mérite d'être nommée sur l'équipe nationale. Une telle demande de prise en considération nécessitera une justification basée sur les attentes de performances requises pour le niveau de l'année durant l'année courante. Ces demandes seront analysées par le GP et les Chefs de l'ÉN dans les deux semaines suivant la réception de la demande.

5.0 CHANGEMENT AU STATUT

Le Chef de l'ÉN peut en tout temps retirer, suspendre ou mettre en probation le statut de l'ÉN si l'athlète :

- N'est plus admissible ou n'a plus de brevet
- Quitte le programme de l'ÉN pour compétitionner pour une université américaine et désire quitter le programme HP
- Ne performe plus au niveau ou dans l'environnement d'entraînement qui lui a garanti sa sélection
- N'adhère pas :
 - Au code d'éthique, code de conduite et politique d'harcèlement de GymCan
 - Aux politiques, règlements et directives de la FIG, Sport Canada, COC, CCES et de GymCan

Le processus qui peut mener au retrait ou à la probation du statut d'un membre de l'ÉN pourrait inclure les étapes suivantes :

- Discussion avec l'athlètes et ses entraîneurs
- Lettre envoyée par GymCan à l'athlète et ses entraîneurs expliquant les problèmes ou inquiétudes, justification de cette évaluation, améliorations attendues et évaluation finale du processus
- Évaluation finale par l'entraîneur de l'équipe nationale ou désigné selon les termes entendus



PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE GAF 2022

- Conclusions et conséquences communiquées par écrit par l'entraîneur de l'équipe nationale ou désigné à l'athlète et ses entraîneurs.

Selon la nature du problème, il n'est pas nécessaire que GymCan suive toutes ces étapes.

6.0 ANNONCE DE LA SÉLECTION DES ATHLÈTES ET ENTRAÎNEURS

L'annonce officielle de la sélection de l'équipe est la responsabilité de Gymnastique Canada. Toute communication verbale ou écrite aux athlètes, entraîneurs ou membres d'associations concernant la sélection de l'équipe est considérée comme **non officielle** et N'EST PAS pour distribution publique. Les entraîneurs et athlètes seront informés séparément avant l'annonce officielle.

L'annonce officielle de l'équipe se fera avec un communiqué de presse officiel ou lors de l'annonce officielle par les partenaires de GymCan (ex: Comité olympique canadien, Jeux du Commonwealth Canada, U Sport).

7.0 DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS

Veillez noter qu'en cas de divergence entre la version anglaise et française de ce document, la version anglaise prévaudra.